



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 24 septembre 2009 - 14H15

Approuvé au Conseil d'administration du
05 novembre 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 24 septembre 2009 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent puis procuration à M. Frailé
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	IMIS ESTHUA	Procuration à M. Martina
M. TAILLEFAIT Antony	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Collège étudiants		
M. DRONNE William		Présent
M VINCENT-GUITTON Geoffroy suppléant de Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Absent
M. BENOITON François		Absent
M. FUSEAU Quentin Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF	Absent
M. CRESPIEN Benoît Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusée
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Excusé
M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Absent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Moguedet
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent puis procuration à Mme Thouin
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Absent
M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Procuration à M.

		Boujon
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Présente puis procuration à M. Frère
Total membres statutaires : 30	19 membres présents, 3 procurations, 8 membres absents	

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Didier LEGALL - Doyen de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines
M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences
M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Philippe VIOLIER - Directeur de l'IMIS-ESTHUA
M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA
M. Eric DELABAERE - Vice-président au CEVU
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales
M. Yves MEIGNEN - Vice-président à l'analyse prospective
M. Jean-Louis FERRIER - Vice-président au CS
M. Antoine MURZEAU - Vice-président aux étudiants

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations	4
1.2. Passage aux RCE au 1 ^{er} janvier 2010	4
1.3. Modèle d'allocation des moyens : évolution du modèle SYMPA	4
1.4. Masterisation des métiers de l'enseignement	4
1.5. Autoévaluation	4
1.6. Emplois	5
1.7. Passage TD=TP	5
1.8. Effectifs	5
1.9. PRES UNAM.....	5
1.10. Caisse des dépôts et consignations	5
2. Ouvertures d'emplois pérennes Biatoss	5
3. Groupe de travail : délégations au président	6
4. Affaires statutaires	7
4.1. Transformation de l'IMIS ESTHUA en UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services.....	7
4.2. Statuts et règlement intérieur de l'IUT	8
4.3. Statuts du SUMPPS	8
4.4. Modifications du code des statuts et règlements de l'université : services communs	8
4.5. Elections : commission des statuts et commission du système d'information	9
5. Dispositions budgétaires	9
5.1. Remboursement avances d'aide à l'installation des chercheurs nouvellement nommés à l'UA	9
5.2. DBM 4	9
5.3. Déclassement de matériel.....	9
6. Enseignements et vie étudiante	10
6.1. Convention de formation du DU « Agent commercial bancassurance »	10
6.2. Création du DU SSIS : UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé.....	10
6.3. Convention cadre des Masters M@dos	10
6.4. Information : Modifications de contrôles de connaissances	10
7. Projet « expérimentation pour la jeunesse »	10
7.1. Projet Transver'sup	10
7.2. Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université	11
8. Procès-verbaux du conseil d'administration	11
8.1. Procès-verbal du CA du 04 juin 2009	11
8.2. Procès-verbal du CA du 03 juillet 2009 – 10H00	11
8.3. Procès-verbal du CA du 03 juillet 2009 – 14H15	11

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15.

1. Informations

1.2. Passage aux RCE au 1^{er} janvier 2010

L'Université d'Angers continue à se préparer au passage aux RCE pour le 1^{er} janvier 2010. Une visite au ministère a été organisée le 18 septembre 2009, en présence de Mme PECERESSE et des autres universités passant aux compétences élargies le 1^{er} janvier 2010. Une nouvelle réunion est prévue le 17 novembre 2009 au ministère pour finaliser la masse salariale Etat et le plafond d'emplois Etat pour l'Université d'Angers. Des réunions supplémentaires sont possibles suivant les besoins. Il reste des questions politiques à négocier avec le ministère : gestion des postes vacants et le GVT (glissement-vieillesse-technicité) par exemple.

1.3. Modèle d'allocation des moyens : évolution du modèle SYMPA

Le groupe de travail auquel M. MARTINA participe, analysera diverses simulations. Les arbitrages du ministère en la matière ne devraient pas tarder à être publiés. M. MARTINA remarque que la logique d'ensemble du modèle n'est pas remise en cause. Il estime que les principales mesures d'adaptation restent paramétriques et ne devraient pas impacter de manière trop significative l'Université d'Angers : elles concernent la modification de la proportion L et M ou la prise en compte des coûts fixes par exemple. La variable principale devient l'évolution des effectifs de l'Université d'Angers par rapport aux autres universités sur n-1. L'enveloppe de départ sur laquelle va jouer ce modèle dépendra du projet de Loi de finance. Le dernier paramètre de notre dotation sera le montant des enveloppes spécifiques telles que celles pour les doctorats ou pour financer le passage « TD = TP ».

M. MARTINA espère, pour toutes ces raisons, une augmentation de notre dotation. La politique budgétaire de l'établissement pour 2010 pourra alors être déclenchée. Il rappelle que sans notification officielle, la répartition budgétaire sera élaborée en fonction des données de 2009.

M. LEMAITRE demande si des créations de postes sont prévues malgré la non redistribution des cinq postes annoncés avec le modèle Sympa 1. M. MARTINA lui répond que l'Université d'Angers ne pourra pas demander de création de poste au ministère mais qu'elle fera remonter les demandes de repyramidages et celles au même niveau.

1.4. Masterisation des métiers de l'enseignement

M. MARTINA fait le point sur l'avancée du dossier de la masterisation des métiers de l'enseignement. Il précise le calendrier : 4 groupes de travail délégués par le ministère œuvrent sur quatre catégories de concours : professorat des écoles, CAPES, Agrégation, Lycée professionnel. Les lettres de missions sont différentes selon ces groupes. Il semblerait que fin octobre-début novembre, des choix définitifs sur la position du concours et ses modalités dans l'ensemble de la formation soient définis, ce qui permettrait une remontée de maquettes vers mars-avril. L'Université d'Angers doit prendre position sur ce dossier. Elle doit pouvoir proposer une offre de formation pertinente, bien articulée et visible sur les métiers de l'enseignement.

1.5. Autoévaluation

M. MARTINA explique que l'autoévaluation de nos formations doit déjà être anticipée pour la préparation du futur contrat quadriennal.

Dans les procédures d'évaluation, aussi bien du côté des laboratoires que du côté de l'offre de formation, l'AERES attache de plus en plus d'importance à ce que les établissements disent d'eux-mêmes. L'autoévaluation de notre offre de formation s'amorce à n-2 de la fin du contrat quadriennal, ce qui pose quelques difficultés. M. MARTINA estime que, pour le prochain contrat, la structuration de l'offre de formation devra être réfléchie en fonction de l'évolution des effectifs mais surtout en fonction de notre stratégie d'établissement.

1.6. Emplois

Le ministère a confirmé qu'il n'y aurait pas de redistribution de postes cette année, contrairement à ce que prévoyait le modèle sympa 1. Les cinq postes nets promis par M. HETZEL dans son courrier de décembre 2008 ne seront pas affectés à l'Université d'Angers. Une revalorisation de notre enveloppe compensation emploi est néanmoins envisageable.

Pour la campagne d'emplois 2010, plusieurs perspectives sont ouvertes, voire actées par la lettre de Mme PECRESSE de début septembre 2009 :

- possibilité de bénéficier de repyramidages mais techniquement aucune circulaire d'application ne la définit.
- Possibilité de passage de postes de contractuels financés par des ressources publiques à des postes de titulaires.

La campagne d'emplois 2010 doit être remise au ministère pour le 14 octobre 2009, un CA exceptionnel devra être organisé.

1.7. Passage TD=TP

Même si une enveloppe budgétaire spécifique est prévue pour financer le passage TD=TP, des incertitudes subsistent pour quelques catégories de personnels : les ATER, les moniteurs, les maîtres de langues... En attendant les réponses du ministère, la ligne de conduite de l'université est claire : agir au mieux de l'intérêt du personnel de l'Université d'Angers dans le respect des emplois du temps.

1.8. Effectifs

L'Université connaît une augmentation significative des primo entrants.

1.9. PRES UNAM

La mise en place du PRES UNAM se poursuit.

Les deux postes demandés sont notifiés :

- un poste de professeur sur lequel est positionné le directeur général du PRES, M. Francis YGUEL, qui prendra ses fonctions officiellement le 1^{er} octobre 2009.
- Un poste d'IGR, sur lequel sera positionnée une fonction de type « secrétaire général-directeur administratif et financier ».

Ces deux 2 postes sont affectés à l'Université d'Angers et mis à disposition du PRES.

En principe, les 3 millions d'euros ont fait l'objet d'une signature officielle à Bercy. Ils seront versés sur un compte de l'Université de Nantes et reversés au PRES.

L'agent comptable du PRES sera pour 20 % l'agent comptable de l'école centrale de Nantes pour démarrer.

Pour l'instant, le PRES est hébergé de manière transitoire à la maison des sciences de l'homme de Nantes. Pour la suite, le PRES recherche des locaux pour 3-4 ans.

Le CA du PRES se réunira le 2 octobre 2009 et la question de l'ouverture du PRES aux autres membres fondateurs sera posée.

1.10. Caisse des dépôts et consignations

M. MARTINA informe les administrateurs que la Caisse des dépôts et consignations interviendra au conseil d'administration du 5 novembre 2009 pour expliquer la façon dont elle conçoit la convention approuvée au dernier CA et sa mise en œuvre.

2. Ouvertures d'emplois pérennes Biatoss

M. MARTINA reprend ce point qui avait été reporté lors du conseil d'administration du 03 juillet 2009. Il explique qu'il s'agit d'une information nouvelle pour les administrateurs sur l'embauche des contractuels et le plafond d'emplois. Il décrit aux administrateurs le dossier de séance relatif aux ouvertures d'emplois pérennes Biatoss : liste exhaustive des contrats 12 mois relevant de la procédure concertée et celles des

contrats 12 mois pour continuité de service (impact budgétaire 2009 et 2010), principe suivant lequel les contrats à durée déterminée de 10 mois des personnels de catégorie B et C sur budget de l'université sont désormais de 12 mois (le cadre de gestion des personnels contractuels administratifs et techniques à l'Université d'ANGERS est modifié en conséquence) et listes exhaustives des supports pérennes 12 mois relevant des suites de repyramidages et des appels à projets Biatoss.

M. LEMAITRE demande sous quelle forme l'existence de ces postes d'emplois pérennes a été communiquée aux statutaires. M. MARTINA explique que la publicité a été faite auprès des directeurs de composantes et des services et que leurs remontées ont été prises en compte. M. PAPA VOINE ajoute que ces emplois ont été affichés au mouvement interne sur le site internet pour tous les postes des services centraux et lorsque les directeurs de composantes et de services communs avaient donné leur accord.

M. CHRITOFOL est satisfait de voir que désormais les contrats B et C seront sur 12 mois et pas sur 10 mois. Il demande si les emplois pérennes ne peuvent pas être financés par l'enveloppe « compensation emplois ». M. MARTINA lui rappelle que le budget de l'université est global et que cette possibilité est peu envisageable.

M. FRERE s'interroge sur le devenir des contrats 10 mois qui viennent d'être signés. M. PAPA VOINE lui répond que les services n'ont pas voulu anticiper sur la décision du CA. Suivant ce vote, des avenants seront ajoutés aux contrats et le cadre de gestion des contractuels sera modifié. Il rappelle que le conseil d'administration s'est engagé sur 2009 - 2010. Sur le budget 2010, ces emplois seront prioritaires.

M. TAILLEFAIT souhaiterait quelques précisions concernant les emplois pérennes de la plateforme financière. Il regrette que la personne recrutée dans cette fonction dans la pratique ne soit pas nommée dans la composante. M. MARTINA lui rappelle qu'il y a deux 2 aspects par rapport à la notion de plateforme financière : - sécurisation de la chaine comptable (=DAF),
- organisation du service (=composante)

Pour ce qui est de l'évaluation du personnel, le directeur de la composante est pleinement responsable mais tous les aspects techniques comptables seront gérés directement avec la DAF.

M. BOUJON souhaite apporter son témoignage. Le procédé est déjà mis en œuvre au cœur des services communs et en tant que directeur du SUIO-IP, il affirme que cela ne pose aucun problème.

La liste exhaustive des contrats 12 mois relevant de la procédure concertée et celles des contrats 12 mois pour continuité de service (impact budgétaire 2009 et 2010) sont approuvées.

Le principe suivant lequel les contrats à durée déterminée de 10 mois des personnels de catégorie B et C sur budget de l'université sont désormais de 12 mois est approuvé. Le cadre de gestion des personnels contractuels administratifs et techniques à l'Université d'ANGERS est modifié en conséquence.

Les listes exhaustives des supports pérennes 12 mois relevant des suites de repyramidages et des appels à projets Biatoss sont approuvées.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

3. Groupe de travail : délégations au président

M. MARTINA explique que les ordres du jour des conseils d'administration sont souvent lourds et certaines questions ont déjà été étudiées par d'autres instances de l'université. Un groupe de travail pourra réfléchir à un éventail de délégations possibles au président dans le respect de la réglementation. Cet allègement permettra au conseil d'administration de se positionner sur des thématiques plus politiques.

La composition de ce groupe de travail est la suivante :

- le président
- le vice-président du conseil d'administration
- le secrétaire général
- 2 enseignants chercheurs : Mme LERAY RICHAUME, M. FRERE
- un personnel biatoss : M. HAMARD
- une personnalité extérieure : M. FOURCADE
- un étudiant : M. DRONNE

- Magali ANTHOINE

M. NICOLAS estime qu'à partir du moment où le périmètre de cette délégation est délimité et qu'il s'agit surtout d'une problématique d'un des conseils centraux, ce procédé est envisageable.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

4. Affaires statutaires

4.1. Transformation de l'IMIS ESTHUA en UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services.

M. MARTINA rappelle que désormais la création d'une UFR est validée par un vote du conseil d'administration à la majorité relative des membres en exercice après avis favorable du conseil scientifique. Il propose à M. VIOLIER de présenter ce dossier et confirme son soutien au projet de passage en UFR.

M. VIOLIER explique que la création de l'UFR permettra de structurer les pôles de formation de l'IMIS-ESTHUA. Le dossier de séance présente ces pôles en pleine expansion et très professionnalisés. Il explique que le passage en UFR permettra notamment une plus grande visibilité des activités de recherche. Il décrit les particularités et les thématiques de la recherche à l'IMIS ESTHUA. Il précise que l'IMIS ESTHUA a la spécificité d'être très orienté vers l'international. En conclusion, M. VIOLIER souhaite insister sur le fait qu'un passage en UFR permettrait à l'IMIS ESTHUA d'être plus facilement identifié sur le plan institutionnel, académique et national.

M. DENECHERE demande si les pôles de formation deviendraient des départements au sein de l'UFR si la transformation est approuvée. M. VIOLIER explique que cet élément n'a pas été débattu par le conseil de gestion et que le débat sur les statuts ne s'ouvrira réellement qu'une fois la transformation validée. Aujourd'hui ces pôles ne sont pas organisés administrativement de manière distincte.

M. DENECHERE estime que 20 enseignants chercheurs pour une UFR c'est très peu. M. VIOLIER explique que cet élément est lié à l'histoire de l'IMIS ESTHUA. Mais depuis quelques années, des transformations de postes d'enseignants du second degré vers des postes de maîtres de conférences ont été actées.

M. TAILLEFAIT demande si l'IMIS ESTHUA a l'intention de créer un laboratoire rattaché à cette nouvelle UFR. M. VIOLIER lui répond que non, les domaines de recherches de l'IMIS ESTHUA étant transdisciplinaires.

M. SAULNIER s'inquiète de la structuration de cette UFR. Il demande comment concrètement la mise en place d'un conseil de gestion a été réfléchi, étant donné la taille de cette structure. M. VIOLIER explique que l'IMIS ESTHUA a déjà un conseil de gestion.

M. TAILLEFAIT pense qu'un avenant au contrat quadriennal sera nécessaire et est favorable au changement de structure de l'IMIS ESTHUA. Cette première utilisation de l'article 713-1 du code de l'éducation est intéressante et réintroduit, selon M. TAILLEFAIT, le débat autour de l'article 713-9 (statut particulier des instituts et écoles internes). A partir du moment où l'université met en place des contrats d'objectifs et de moyens pour toutes les composantes, pourquoi ne pas introduire certains principes de l'article 713-9 dans les statuts des UFR, notamment tout ce qui a trait à l'autonomie financière. M. MARTINA lui répond que l'on peut réfléchir à l'organisation interne de l'université mais cela dans le respect de la réglementation en vigueur.

M. SAINT ANDRE estime que ce débat est une question sur laquelle on peut fonder une politique de pilotage de l'université et qu'elle doit être posée au conseil d'administration. M. MARTINA lui répond que l'université s'est engagée dans une démarche d'une plus grande responsabilisation des composantes et services avec les appels à projets par exemple.

M. NICOLAS demande également que ce débat soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CA. M. MARTINA estime qu'il est difficile d'aborder ce sujet de manière abstraite : l'élaboration du prochain contrat quadriennal sera l'occasion de la mise en œuvre de cette réflexion.

Revenant à la question posée pour l'IMIS ESTHUA, M. NICOLAS regrette la situation actuelle. Le conseil d'administration est conduit à entériner ce qui a été à l'époque une démarche individuelle de création de département. Il estime que l'IMIS ESTHUA pourrait être intégré au sein de composantes existantes. Il s'interroge sur la légitimité de créer une UFR avec l'équivalent en enseignants chercheurs de son

département à l'UFR Sciences.

Pour M. VIOLIER, on ne peut pas faire comme si l'histoire n'existait pas. Effectivement la création de l'IMIS ESTHUA est le résultat d'un conflit (et pas d'un choix personnel) et effectivement l'actuel département est pluridisciplinaire. Mais aujourd'hui, la pluridisciplinarité de l'IMIS ESTHUA est recherchée par les entreprises et l'insertion professionnelle est bonne. Les étudiants sont polyvalents parce qu'ils ont une formation pluridisciplinaire tournée vers une spécialité. Enfin la renommée de l'IMIS ESTHUA est internationale.

M. FRERE craint un fractionnement ou un regroupement de certaines composantes. M. MARTINA rappelle qu'il ne s'agit pas d'une création mais bien d'une transformation.

La transformation de l'IMIS ESTHUA en UFR est approuvée à la majorité absolue des membres en exercice avec 21 voix pour et 1 abstention.

M. VIOLIER présente le nom choisi par l'IMIS ESTHUA pour cette nouvelle UFR : « Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services ». Ce nom permet une meilleure représentation des trois grands secteurs de formation.

La dénomination « UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services » est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

4.2. Statuts et règlement intérieur de l'IUT

M. MOGUEDET présente les statuts de l'IUT. Il précise que la commission des statuts a émis un avis favorable sous réserve de modifications qui ont été approuvées par le conseil d'IUT.

M. CLEDY explique que le point de départ de cette refonte des statuts est la mise en conformité des dispositions électorales pour les élections d'octobre 2009. Les statuts présentés ont été réalisés à partir de statuts de plusieurs IUT. Il précise que la terminologie de l'instance « conseil de la recherche » est le reflet de la volonté de l'IUT de positionner la recherche au sein de l'IUT, bien au-delà d'une simple commission consultative.

M. CLEDY explique que la partie assiduité et comité de discipline du règlement intérieur pose problème. Il rappelle que l'assiduité est obligatoire à l'IUT. Jusqu'à présent, l'IUT disposait d'un comité de discipline mais il s'avère qu'il n'est pas réglementaire. Certaines pistes de travail pour trouver un palliatif sont en cours mais aucune n'a été validée par le conseil d'IUT. Il demande à ce que l'étude du règlement intérieur par le conseil d'administration soit reportée au prochain conseil.

Les statuts de l'IUT sont approuvés à la majorité absolue des membres en exercice avec 22 voix pour.

4.3. Statuts du SUMPPS

M. MOGUEDET présente les statuts du SUMPPS. Il explique que le débat en conseil de gestion du SUMPPS portait surtout sur la composition du nouveau conseil de gestion. La composition présentée par le conseil de gestion du SUMPPS comprenait 4 membres du personnel élus. La commission des statuts a rejeté cette proposition car elle est contraire au décret 2008-1026 du 7 octobre 2008 relatif au SUMPPS.

Les statuts du SUMPPS sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour.

4.4. Modifications du code des statuts et règlements de l'université : services communs

M. MOGUEDET présente les modifications du code des statuts et règlements de l'université. Il s'agit simplement d'une mise en conformité par rapport au décret 2009-207 du 19 février 2009 modifiant des décrets relatifs à des services communs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Les modifications du Livre II – Statuts des services communs et généraux du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers sont approuvées à la majorité absolue des membres en exercice avec 22 voix pour.

4.5. Elections : commission des statuts et commission du système d'information

M. MARTINA présente les candidats aux élections des deux commissions.

M. Jean-René MORICE est élu à la commission des statuts en tant que représentant enseignant ou enseignant-chercheur membre du CEVU ou du CS.

M. Patrick HAMARD est élu à la commission des statuts en tant que représentant des personnels BIATOSS membre du CA.

M. Pascal NICOLAS est élu à la commission du système d'information en tant que représentant du CA.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

5. Dispositions budgétaires

5.1. Remboursement avances d'aide à l'installation des chercheurs nouvellement nommés à l'UA

M. MOGUEDET explique que l'université avait sollicité la Région des Pays de la Loire pour qu'elle aide les enseignants chercheurs nouvellement nommés à l'Université d'Angers à s'installer. Certains d'entre eux ont acheté directement, et donc sans passer par leur laboratoire, le matériel dont ils avaient besoin.

M. MOGUEDET précise que l'aide était accordée au laboratoire et pas au chercheur nouvellement nommé. Afin de régulariser cette situation et pour rembourser les enseignants chercheurs qui ont fait l'avance, une validation du conseil d'administration est nécessaire. Des précautions pour l'année prochaine devront être mises en place.

La demande de remboursement des avances d'aide à l'installation des chercheurs nouvellement nommés à l'Université d'Angers est approuvée à l'unanimité avec 20 voix pour sous réserve que :

- le remboursement ne se fasse que sur présentation des factures par les intéressés et uniquement pour cette année.
- la documentation et le matériel entrent dans l'inventaire des laboratoires concernés comme appartenant à l'Université d'Angers
- la procédure soit précisée pour la prochaine campagne d'aide à l'installation des chercheurs nouvellement nommés à l'Université d'Angers.

5.2. DBM 4

M. MARTINA présente la DBM n°4 et précise certaines données. Il rappelle qu'une DBM est synthétique et prévisionnelle.

M. HAMARD demande si les travaux résultant de l'audit sur l'accessibilité sont compris dans cette DBM. MOGUEDET lui confirme.

La DBM n°4 de 2 798 945,00 euros est approuvée à l'unanimité avec 20 voix pour.

5.3. Déclassement de matériel

M. MOGUEDET présente les demandes de déclassement de matériel et les propositions de dons de matériels informatiques de plus de 5 ans.

Les demandes de déclassement de matériel de l'UFR Sciences, de l'INSERM U 646, des services centraux et du SUMPPS sont approuvées.

Les propositions de don à l'école publique de Vaudelnay, à l'école publique des Sternes à Saint Mathurin sur Loire et à l'association Hamdallaye sont approuvées.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 20 voix pour.

6. Enseignements et vie étudiante

6.1. Convention de formation du DU « Agent commercial bancassurance ».

M. DELABAERE présente la convention entre l'Université d'Angers (IUT) et l'association DIFCAM qui gère pour différentes banques les contrats de professionnalisation. Il explique qu'il s'agit d'une formation continue à destination notamment des demandeurs d'emplois travailleurs handicapés. Il s'agit d'un renouvellement d'un an.

La convention de formation du DU « Agent commercial Bancassurance » (IUT) et les dispositions financières s'y rapportant sont approuvées à l'unanimité avec 20 voix pour.

6.2. Création du DU SSIS : UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé

M. DELABAERE présente la demande de création du DU Sécurité des systèmes d'information de santé. Il s'agit de former des personnels déjà en poste essentiellement au CHU.

La demande de création du diplôme universitaire Sécurité des systèmes d'information de santé (SSIS), notamment sa partie financière, est approuvée à l'unanimité avec 20 voix pour. Le droit de DU est de 1 500 €, les droits de scolarité et le droit de médecine préventive sont dus en sus.

6.3. Convention cadre des Masters M@dos

M. TAILLEFAIT explique que le Master Droit et gestion du système éducatif a été créé lors de la dernière campagne d'habilitation et que le parcours Management et droit des organisations scolaires (M@dos) était en cours de finalisation. M@dos réunit 5 universités et la direction du personnel d'encadrement du Ministère de l'Education nationale. M@dos est une formation à distance et continue. Le financement de ce parcours est assuré par divers intervenants : une partie des frais de scolarité est pris en charge par les académies dont dépendent les stagiaires, une partie par l'étudiant lui-même et la dernière partie par l'école supérieure de l'Education nationale. M. TAILLEFAIT explique que le support à distance est pour l'instant assuré par NUTICE. En principe, à partir du 1^{er} septembre 2009, notre plateforme numérique, Moodle, accueillerait ce parcours, ce qui nécessitera un avenant à cette convention.

La convention cadre des Masters M@dos et ses dispositions financières sont approuvées à l'unanimité avec 20 voix pour.

6.4. Information : Modifications de contrôles de connaissances

Conformément à la réglementation en vigueur, le président rend compte des décisions prises par délégation du CA. Il présente les modifications de contrôles de connaissances étudiées en CEVU.

7. Projet « expérimentation pour la jeunesse »

M. MARTINA explique qu'il s'agit de réponses à des appels à projets lancés par le Haut commissariat à la jeunesse. Les deux projets présentés ont été retenus.

7.1. Projet Transver'sup

M. BOUJON présente le projet Transver'sup. Il explique que le projet se place dans l'axe relatif aux étudiants décrocheurs. Un accompagnement plus individualisé et des ateliers seront proposés aux étudiants susceptibles de décrocher pour les aider à se remobiliser sur leurs études ou à se réorienter en cours d'année ou l'année suivante.

Le projet transver'sup et la demande de subvention de 383 766 € au titre des appels à projets « expérimentation pour la jeunesse » sont approuvés à l'unanimité avec 20 voix pour.

7.2. Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université

M. DELABAERE présente le projet Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université. Ce projet permettra aux lycées et à l'université de donner aux lycéens et aux familles de meilleures informations coordonnées, notamment en matière d'orientation.

Le projet Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université et la demande de subvention de 160 544 € au titre des appels à projets « expérimentation pour la jeunesse » sont approuvés à l'unanimité avec 20 voix pour.

8. Procès-verbaux du conseil d'administration

8.1. Procès-verbal du CA du 04 juin 2009

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 juin 2009 est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour.

8.2. Procès-verbal du CA du 03 juillet 2009 – 10H00

Le procès-verbal du Conseil d'Administration 03 juillet 2009 – 10H00 est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour.

8.3. Procès-verbal du CA du 03 juillet 2009 – 14H15

M. CLEDY demande que « le directeur ou son représentant » précise le statut du président du jury de diplôme et ne soit pas un membre supplémentaire de ce jury. Les points 8.6 et 8.7 sont modifiés en conséquence.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 juillet 2009 – 14H15 est approuvé sous réserve des modifications suivantes :

p 11 :

8.6. Convention IUT/L'INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE (AGROCAMPUS OUEST) relative à la LP Biotechnologies Spécialité : Biologie Analytique et Expérimentale des Micro-Organismes, du Végétal et de l'Animal

M. DELABAERE explique que le CEVU a émis un avis favorable sous réserve de modifications :

- Article 2 : partenaire cohabilité : AGROCAMPUS-OUEST ajouter (centre Angers)
- Modifier le dernier paragraphe de cet article : « Les chargés d'enseignement sont nommés par le Président de l'Université d'Angers y compris dans le cas de l'apprentissage... »
- Article 3 : Ajouter dans le comité de Pilotage « le Directeur ou son représentant »
- Article 6 : Préciser pour le président du Jury de diplôme « : **le Directeur ou son représentant** »

La convention entre l'IUT et l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (agrocampus ouest) relative à la LP Biotechnologies Spécialité : Biologie analytique et expérimentale des micro-organismes, du végétal et de l'animal est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour sous réserve des modifications proposées par le CEVU.

8.7. Convention IUT/la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine-et-Loire relative à la LP Agronomie Spécialité : Traçabilité des Filières, Qualité des Produits Agricoles et Valorisation.

M. DELABAERE explique que le CEVU a émis un avis favorable sous réserve de modifications :

- Modifier le paragraphe de l'article 2 : « Les chargés d'enseignement sont nommés par le Président de l'Université d'Angers y compris dans le cas de l'apprentissage... »
- Article 3 : Ajouter dans le comité de Pilotage « le Directeur ou son représentant »
- Article 6 : Préciser pour le président du Jury de diplôme « : **le Directeur ou son représentant** »

La convention entre l'IUT et la Chambre départementale d'agriculture du Maine et Loire relative à la LP Agronomie Spécialité : Traçabilité des filières, qualité des produits agricoles et valorisation est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour sous réserve des modifications proposées par le CEVU.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 20 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 18H30.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA



**Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PAPA VOINE

